

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau du PETR
séance n°9

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 4 juillet 2023 – 18h30**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du procès-verbal et signature du feuillet de clôture du bureau du 10 novembre 2023**

■ **SCoT-Urbanisme**

- Avis du SCoT sur le projet de PLUi de la CC Jura Nord.

■ **Questions et informations diverses**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18 heures 30, un Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenu, dans la salle du Conseil, à la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 26 juin 2023.

Membres du bureau

- **En exercice** : 8
- **Présents (7)** : BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.
- **Excusés (1)** : RENEVIER Michel.

Présidents des EPCI membres (assistent à titre informatif)

- **Présents** : BLINETTE Alain (CCVG),
- **Excusés** : DOUSSOT Dimitri (CC4R), MILESI Nicole (CCMG).

Membres de la commission SCoT (assistent à titre informatif dès lors que le PETR doit rendre un avis en tant que PPA)

- **Présents** : ABBEY Serge, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMARCHE Dylan, PAQUIS-OLIVIER Martine,
- **Excusés** : COLINET Patrice, GHILES Philippe.

Equipe technique (PETR et AudaB en tant qu'AMO)

- **Présents** : BARTHELET Robin, LONCHAMPT Elsa, MAIRE Laurence.

Le quorum est atteint à compter de 5 participants.
7 personnes sont présentes. Le quorum est donc atteint.

Le président du PETR, Didier CHEMINOT, ouvre la séance à 18h30.

Il procède ensuite à la nomination d'un secrétaire de séance, en la personne de Frederick HENNING, désigné à l'unanimité.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET SIGNATURE DU FEUILLET DE CLOTURE DU BUREAU DU 10/11/2022

Didier CHEMINOT rappelle aux membres du bureau qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

➔ **Les membres du Bureau valident, à l'unanimité, le procès-verbal.**

➔ **Le feuillet de clôture du bureau est signé par le président et le secrétaire de séance désigné lors de la séance du 10 novembre 2022, à savoir Régis VILLENEUVE.**

2-SCoT-URBANISME

■ Avis du SCoT sur le projet de PLUi de la CC Jura Nord

Le président, Didier CHEMINOT, annonce que le SCoT Graylois a réceptionné le 6 avril 2023 le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Jura Nord.

Il précise que le PLUi a été prescrit le 13 novembre 2014. Il a fait l'objet d'un premier arrêt le 2 juillet 2019. Plusieurs personnes publiques associées (PPA) ont émis à l'époque un avis défavorable, dont le PETR du Pays Graylois.

Le projet de PLUi a donc été retravaillé et a fait l'objet d'un second arrêt, le 23 mars 2023, en conseil communautaire.

Selon les articles L.153-40 et L.153-47 du Code de l'Urbanisme, le Pays Graylois, en portant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, est devenu une Personne Publique Associée. Il doit donc émettre un avis sur le projet.

Elsa LONCHAMPT et Robin BARTHELET exposent la note technique qu'ils ont rédigée (voir en annexe).

Le président soumet ensuite le projet de PLUi aux membres du bureau qui sont appelés à faire connaître leurs observations. A ce titre, il est souligné que :

- dans la prescription n°36 du DOO du SCoT Graylois, il est stipulé que « *lors de projets de nouvelles infrastructures de transport ou d'infrastructures récentes, les documents d'urbanisme ne pourront inscrire à proximité de ces infrastructures une nouvelle zone à vocation commerciale, et plus largement économique, sauf si elle est en continuité avec le bâti économique existant. Le contournement de Pesmes et le projet de contournement de Gray sont notamment concernés par cette prescription.* »
- Pesmes est identifiée comme un bourg-centre structurant dans l'armature urbaine du SCoT Graylois, et qu'elle dispose déjà d'une offre en équipements, commerces et services satisfaisante.
Ainsi le projet de zone commerciale de Dammartin-Marpain viendrait en concurrence directe avec les commerces déjà présents sur Pesmes.

Ainsi, au regard des éléments d'analyse du nouveau projet de PLUi arrêté de la CC Jura Nord, en lien avec les dispositions du SCoT Graylois, le bureau du PETR du Pays Graylois, à l'unanimité :

- Emet un nouvel avis défavorable pour maintenir sa position au regard du premier avis rendu le 25 septembre 2019, concernant l'ouverture à l'urbanisation des parcelles situées à Dammartin-Marpain, sur le secteur des « Quatre Fesses », pour la réalisation d'une zone d'activités commerciales,

- Demande que le présent avis soit communiqué au commissaire enquêteur et joint au dossier d'enquête publique.

3-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

■ **Projet mobilités avec la Région BFC**

Le président, Didier CHEMINOT, effectue un point sur l'état d'avancement du projet mobilités, porté par le PETER, en partenariat avec la Région et son prestataire, la société « 1km à pied ».

Il indique que la démarche prend corps de manière significative, puisque le PETER a réussi à réunir l'effectif pertinent de partenaires, soit 15 structures (13 entreprises et 2 collectivités), pour lancer les premières études.

Le prestataire de la Région, va prendre leur attache dans les prochains jours, d'abord pour la mise en conformité au regard du RGPD, et ensuite, pour la constitution du fichier RH qui lui permettra d'identifier les différents flux de mobilité.

A la rentrée, et probablement dès septembre, une réunion sera organisée pour le lancement officiel du projet.

→ **Les membres du bureau prennent note de cette information.**

Les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 18h45.

SIGNATURES

Le président du PETER du Pays Graylois
Didier CHEMINOT



Le secrétaire de séance
Frederick HENNING

